M-312

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement : «Notre ville abrite une faune sauvage, celle-ci mérite notre protection!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 4 juin 2003, dans le rapport M-312 A)

MOTION

Considérant:

– l'importance de la surface de la commune de Genève (1586 hectares) qui, outre les zones urbanisées, comprend de nombreux espaces verts et de nombreuses zones naturelles (par exemple les bords de l'Arve et du Rhône), et que notre Ville se doit de tout mettre en œuvre pour protéger la biodiversité de sa faune sauvage qui est plus riche que ce que l'on imagine. Dans cette faune sauvage, on peut trouver les carnivores: renards, fouines, etc.; les insectivores: chauves-souris, musaraignes, hérissons, etc.; les rongeurs: castors, écureuils, etc.; les oiseaux nicheurs et hivernants; les reptiles; les batraciens et les poissons ainsi que les invertébrés, dont les insectes;

– les engagements de la Ville de Genève, maintes fois réitérés dans le cadre de l'Agenda 21, lequel demande aussi de maintenir et de développer la biodiversité de la nature en ville;

– l'intérêt de nos concitoyens pour la préservation de la faune sauvage des milieux urbains;

– que la Ville de Genève possède une institution de renommée internationale, le Muséum d'histoire naturelle, capable de donner des informations sur la situation de la faune de la ville et des conseils pour la sauvegarder;

– l'impact du développement démographique provocant la disparition des zones de développement, ce qui menace les écosystèmes propres à la survie de certaines espèces,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'établir un bilan de la réalité de la faune sauvage et de son milieu de vie sur la commune de Genève et de dresser un catalogue des mesures qu'il compte prendre pour en favoriser la diversité à long terme.